

Proposition de modification statutaire

Les statuts du SNUipp-FSU 62 sont une suite d'articles définissant la section départementale du SNUipp-FSU, et réglant son fonctionnement. Ils peuvent être mis à jour lors de chaque congrès départemental. Cette modification sera donc votée lors du congrès départemental des 23 et 24 mai 2022

Article 1

La section du Pas-de-Calais du SNUipp-FSU est constituée entre les institutrices, les instituteurs, les professeurs des écoles, les professeurs d'enseignement général des collèges, les professeurs des écoles stagiaires, les AESH, ainsi que tous les personnels relevant de l'Education Nationale exerçant dans le premier degré qu'ils et elles soient titulaires, stagiaires, étudiant-es ou contractuel-les, en position d'activité, de détachement, de congé ou de retraite, ainsi que les PE en formation initiale dans le département du Pas-de-Calais. Cette section prend le nom de Section du Pas-de-Calais du SNUipp-FSU.

Article 2

La section a pour but :

- [...]
- de lutter contre les idées de sexisme, de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie, de LGBTphobies et contre toutes les discriminations en général.
- d'œuvrer à la défense des droits de l'Homme et à la construction d'un monde de tolérance, de solidarité et de paix, en contribuant à la transformation de la société.

Article 6

Le conseil syndical [...] acte la délégation au congrès départemental du SNUipp-FSU, au congrès départemental de la FSU, au CDFD et au CFR de la FSU.

Article 19

Dans chaque académie un-e secrétaire académique départemental-e désigné-e par les conseils syndicaux des sections départementales :

- coordonne l'action des P.E.G.C. et psychologues scolaires au niveau de l'académie [...]

Article 31

Les frais militants des membres du conseil syndical, du bureau, des secrétaires de sous-section ou de commissions sont à la charge de la section.

Article 35

La commission nationale des conflits peut être saisie par la section ou par un-e adhérent-e dans les conditions prévues par les statuts nationaux du SNUipp-FSU.



Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

SNUipp Pas de Calais
Maison des sociétés
16 rue Aristide Briand
62000 Arras
tél/fax : 03 21 51 72 26

ROYE PIC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 02/05/22

Date limite de distribution : 06/05/22

Edito

Sommaire

Edito

(p. 1)

Thèmes du congrès

(p. 2)

Textes préparatoires

(p. 3)

Conseil syndical

(p. 4)

Congrès

(p. 5)

Modifications statutaires

(p. 6)

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais, journal du SNUipp-FSU, bimestriel, prix : 0,5€. Directeur de la publication : Maxime Vasseur. Responsables de la rédaction : David Blothiaux et Alexandra Dehouck. Imprimé par Imprimerie Julien (96 rue des frères Caron, 62460 DIVION). Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.

12ème Congrès Départemental du SNUipp-FSU 62

Tous les 3 ans, le SNUipp-FSU 62 tient son congrès départemental. Il s'agit d'un moment essentiel qui permet d'établir le bilan des trois années passées et de donner la parole à l'ensemble des syndiqué-es afin de définir les perspectives des années à venir..

Les syndiqué-es s'expriment, débattent et votent...

Tu es syndiqué-e :

La vie démocratique du syndicat repose sur ta participation !

Car le SNUipp-FSU appartient à ses syndiqué-es !

Il est indispensable de venir s'exprimer, débattre, proposer... pour l'avenir de la profession et pour l'école que nous voulons.

Dessignons ensemble les contours de l'action et de l'implication du SNUipp-FSU au niveau départemental, national et fédéral.

Participer au congrès départemental, c'est apporter sa contribution à la réflexion collective, aux décisions, à l'activité de la section départementale.

Le SNUipp-FSU n'appartient pas à quelques-uns. Il est largement ouvert, dans la pluralité, à toutes celles et tous ceux qui souhaitent développer un syndicalisme démocratique, de lutte et de transformation sociale.

Mai 2022

Bulletin spécial Congrès SNUipp-FSU 62 - ISSN 1165-6417

Supplément n°1 au N° 200 - Journal du SNUipp-FSU 62 - CPPAP 0425S07249 - Snuipp-FSU 62...courriel snu62@snuipp.fr...site 62.snuipp.fr...

Mars 2022



Les textes préparatoires
AU 12EME CONGRES NATIONAL DU
SNUIPP-FSU



Textes préparatoires au 12ème congrès en téléchargement,
en cliquant sur le QR code avec votre smartphone



Le Conseil Syndical

Qu'est-ce que c'est ?

C'est l'instance interne qui garantit le fonctionnement démocratique du syndicat. Le conseil syndical est représentatif de notre syndicat. Il permet à chacun de s'exprimer, avec comme objectif d'établir une synthèse de nos échanges qui fixera la ligne directrice du syndicat.

Rôle "politique" mais aussi rôle administratif : le conseil syndical définit les orientations de la section, et les actions à mettre en œuvre. Il est renouvelé lors du congrès départemental et est élu pour 3 ans. Il se réunit une fois par période.

Celui-ci n'est pas réservé à un petit nombre de militant-es !

Chaque syndiqué-e peut prendre des responsabilités et participer directement à la vie du SNUipp-FSU 62

Participez au conseil syndical !

Un appel à candidatures est lancé, dès à présent et **jusqu'au 13 mai inclus**, dans le cadre de la préparation du congrès.

Si vous souhaitez porter votre candidature au conseil syndical du SNUipp-FSU 62, vous devez vous inscrire avant le 13 mai ! Pour cela, vous pouvez candidater (en indiquant *vos nom, prénom, « candidat-e pour le conseil syndical », votre téléphone et votre mail ainsi que le courant de pensée que vous représentez (Unité et Action, Sans tendance, Ecole Emancipée, Emancipation, Front unique, URIS) :*

> Par SMS

En contactant David Blothiaux (07.67.29.61.31) Alexandra Dehouck (07.82.49.48.85) ou Maxime Vasseur (07.82.84.67.49)

> En ligne

En remplissant notre formulaire sur notre site (62.snuipp.fr)

> Par Coupon (attention aux délais postaux)

En renvoyant votre coupon complété (à SNUipp-FSU 62, Maison des sociétés, 16 rue Aristide Briand, 62000 ARRAS)



Appel à candidature en vue du renouvellement du conseil syndical

Nom : Prénom:..... Tél:.....

Mail :

Courant de pensée : Unité et Action - Ecole Emancipée - Emancipation - Front Unique - URIS - sans tendance
(entourez)

Je souhaite poser ma candidature au conseil syndical du SNUipp-FSU 62 pour la mandature 2022/2025.

Fait à Le :

Signature :

Thèmes abordés lors du congrès

Les mandats d'un syndicat correspondent à son projet, ses idées, ses revendications. Les mandats sont construits avec les adhérent-es lors des congrès départementaux puis nationaux.

Thème 1 : Combattre les inégalités, construire une école démocratique et émancipatrice

Quels métiers, quelles pratiques professionnelles pour démocratiser l'école ? (*évolution des métiers, collectif de travail, formation...*) Quels contenus et quelles conditions pour l'émancipation des élèves ? (*école inclusive, effectifs, climat scolaire, relation aux familles, UPE2A, ASH, contenus d'enseignement, évaluation des élèves, citoyenneté, rythmes scolaires...*)

Thème 2 : Une école bousculée dans son fonctionnement et son organisation

Quel fonctionnement de l'école ? (*organisation, fonctionnement de l'école, direction d'école, collège, métiers non enseignants...*)
Comment mettre en place un service public d'éducation de qualité : égalité et continuité sur l'ensemble du territoire ? (*éducation prioritaire, école rurale, Outre Mer, étés français à l'étranger...*)
Quel financement de l'école ? (*budget, collectivités territoriales, école privé, périscolaire, transports, cantine...*)
Quelles relations entre l'école et ses partenaires ? (*parents d'élèves, délégué-es, collectivités, associations,*

Thème 3 : Pour une véritable reconnaissance des personnels des écoles

Augmenter les salaires et améliorer les carrières (*salaires, déroulement de carrière, évaluation des enseignant-es...*)
Améliorer les conditions de travail des enseignant-es (*ORS, temps de travail, santé, travail empêché et sens du métier...*)
Des droits à respecter et à gagner (*représentant-es, mobilité, temps partiels, congés, déplacements, formation continue, action sociale, attractivité...*)
Combattre la précarité dans les écoles (*contractuel-les, AED, AESH, service civique...*)
Retraite : face aux politiques régressives, des alternatives sont possibles (*réforme en cours, dégradation, droits à reconquérir ou à construire...*)
Pour une protection sociale universelle
Développer la solidarité intergénérationnelle et améliorer les conditions de vie des retraité-es
Des moyens et la priorité à l'éducation, à l'étranger aussi !

Thème 4 : quel syndicalisme pour transformer l'école et la société, pour obtenir des avancées ?

Dans un monde en crise, construire des alternatives respectueuse de la planète et des droits humains (*lutte contre les discriminations, droits à préserver, individuels ou collectifs, SNUipp à l'international, transition écologique...*)
Développer un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, unitaire, à vocation majoritaire (*droits des enfants, droit à l'éducation, un SNUipp plus efficace...*)

Ordre du jour du congrès

Lundi 23 mai 2022

9h-17h

> **matin :**

Accueil des congressistes
Introduction et ordre du jour
Présentation du texte action à amender
Présentation du rapport financier

Thème 3

apéro et repas

> **après-midi :**

Modifications statutaires
Récupération des amendements au texte action

Thème 2

Mardi 24 mai 2022

9h-17h

> **matin :**

Accueil des congressistes
Présentation du texte action amendé
Présentation du rapport d'activité

Thème 1

apéro et repas

> **après-midi :**

Thème 4

Texte action
Présentation de la délégation
Renouvellement du conseil syndical

Le repas et les frais de déplacement sont pris en charge par le SNUipp-FSU 62

Comment participer au 12ème congrès départemental du SNUipp-FSU 62 ?

les lundi 23 et mardi 24 mai 2022 au lycée Yourcenar de Beuvry

L'ensemble des syndiqué-es du SNUipp-FSU 62, à jour de leur cotisation, sont invité-es à participer au congrès départemental. Le congrès est un moment important dans la vie syndicale et nous comptons vivement sur votre présence et votre participation lors de ces journées d'échanges essentielles pour exprimer les orientations de notre syndicat.

LA PARTICIPATION DU PLUS GRAND NOMBRE EST INDISPENSABLE AU BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYNDICAT !

Si vous souhaitez y participer, vous devez vous inscrire :

Par mail ou SMS auprès de :

- David Blothiaux (07.67.29.61.31 - sephyro-1er@hotmail.fr)
- Alexandra Dehouck (07.82.49.48.85 - alexandra.dehouck.snuipp@gmail.com)
- Maxime Vasseur (07.82.84.67.49 - maxime.vasseur.snuipp@gmail.com)

Indiquez vos nom, prénom, si vous participez aux 2 jours et si vous prenez un repas

Ou, pour plus de simplicité, sur le lien vers le formulaire « je m'inscris au 12ème congrès départemental du SNUipp-FSU 62 » sur notre site internet (62.snuipp.fr)

Inscription obligatoire **au plus tard le 13 mai 2022** (sms ou formulaire)

Une confirmation d'inscription ainsi qu'une convocation donnant droit à autorisation d'absence (à transmettre à votre IEN quelques jours avant le congrès) parviendra aux syndiqué-es inscrit-es. Attention aux délais !

Les mandats départementaux seront ensuite défendus par la délégation élue par le congrès départemental, lors du congrès national du SNUipp-FSU, qui se tiendra du 13 au 17 juin 2022 à Mulhouse. A l'issue de ce congrès national, les mandats nationaux serviront de revendications portées au niveau national pour les trois prochaines années.